

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2540

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 1ER BIS CA

Substituer aux mots :

« présent code »

les mots :

« code civil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rédaction.